



ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Directrice :
Arlette DURUAL

Administration :
Anna JULLIEN ☎ 04 74 32 77 35
anna.jullien@adea-formation.com
Isabelle PERRET ☎ 04 74 32 77 47
isabelle.perret@adea-formation.com

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION EN FORMATION « ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL »

SOMMAIRE

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION

- 1 - Date d'information collective
- 2 - Les sources d'informations pour les inscriptions
- 3 - Calendrier de la sélection
- 4 - Frais d'inscription aux épreuves de sélection
- 5 - Pièces à fournir

1 – Date d'information collective

Les candidats qui souhaitent des renseignements sur le métier et sur la formation peuvent participer à une réunion d'information qui aura lieu à :

En lien avec les mesures de prévention contre le coronavirus, toutes les dates prévues concernant :

- **Les Réunions d'information collective**
- **Les épreuves de sélection**
- **La clôture des inscriptions**
- **La rentrée en formation**

**SONT REPORTEES ULTERIEUREMENT.
NOUS VOUS LES COMMUNIQUERONS DÈS QUE POSSIBLE.**

La présence à cette réunion n'est pas obligatoire; elle est cependant conseillée aux candidats désireux de connaître plus en détail le déroulement de cette formation. Il n'est pas établi de compte-rendu de cette réunion.

2 - Les sources d'informations pour les inscriptions

- Sur notre site internet www.adea-formation.com :
Vous pouvez imprimer le dossier d'inscription sur le site internet de l'ADEA et le renvoyer avec les pièces demandées.
- Mail : isabelle.perret@adea-formation.com
Laisser un message ou obtenir les premières informations (concernant la sélection)
- Téléphone : Isabelle PERRET : 04 74 32 77 47
- Par courrier :
Vous pouvez obtenir le dossier d'inscription en faisant une demande écrite et en joignant une grande enveloppe (format A4) libellée à vos noms et adresse et timbrée au tarif en vigueur.
- A l'accueil de l'ADEA : du lundi matin 8 heures au vendredi 16h30.

3 – Calendrier de la sélection

Date d'ouverture des inscriptions : **décembre 2019**

Le dossier est à envoyer à l'ADEA - 12 rue du Peloux – 01000 BOURG EN BRESSE

En lien avec les mesures de prévention contre le coronavirus, toutes les dates prévues concernant :

- **Les Réunions d'information collective**
- **Les épreuves de sélection**
- **La clôture des inscriptions**
- **La rentrée en formation**

**SONT REPORTEES ULTERIEUREMENT.
NOUS VOUS LES COMMUNIQUERONS DÈS QUE POSSIBLE.**

4 – Frais d'inscription aux épreuves de sélection

Epreuve écrite d'admissibilité **50 €**
Epreuve orale d'admission **80 €**

5 – Pièces à fournir impérativement

- La fiche d'inscription à la sélection complétée précisément, datée et visée
- Une photocopie Recto-Verso de votre Carte d'Identité
- La copie de tous vos diplômes
- 1 photo d'identité
- Une lettre de motivation dans laquelle vous développerez les aspects suivants :**
 - **Votre parcours personnel**
 - **Votre choix pour ce métier**
 - **Votre choix de l'ADEA pour réaliser ce parcours de formation****Ce courrier sera utilisé lors de l'épreuve orale d'admission.**
- Un CV présentant l'ensemble de votre parcours scolaire ainsi que vos expériences professionnelles ou de bénévolat (dans le secteur social et/ou hors secteur social).
Ce CV sera utilisé lors de l'épreuve orale d'admission.
- 3 enveloppes (format A5) timbrées au tarif lettre en vigueur et libellées à votre nom et adresse.
(Attention le tarif lettre verte augmente le délai d'acheminement du courrier, donc à éviter)



ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Directrice :
Arlette DURUAL

Administration :
Anna JULLIEN ☎ 04 74 32 77 35
anna.jullien@adea-formation.com
Isabelle PERRET ☎ 04 74 32 77 47
isabelle.perret@adea-formation.com

- Un chèque à l'ordre de l'ADEA de **50 €** pour le règlement de l'épreuve écrite de vérification de niveau si vous êtes concerné par le passage de cette épreuve.
- Un chèque à l'ordre de l'ADEA de **80 €** pour le règlement de l'épreuve orale.
(En cas d'échec à l'épreuve écrite le chèque de 80 € ne sera pas encaissé et vous sera retourné par courrier)

Annulations :

En cas d'annulation **sans motif particulier**, l'ADEA conservera le montant des participations.

En cas d'annulation **pour cas de force majeure**, (maladie, hospitalisation, accident...) sur présentation d'un justificatif, l'ADEA conservera une participation pour frais de dossier :

- 15 € pour l'épreuve de vérification de niveau
- 30 € pour les entretiens individuels

Important : l'ADEA n'acceptera pas les dossiers :

- Incomplets
- Non conformes
- Insuffisamment affranchis (faites vérifier le poids de votre envoi et affranchissez le en conséquence ; par précaution, notez vos noms et adresse sur l'enveloppe d'expédition de votre dossier)
- Transmis hors délais (en aucun cas la demande tardive de dossier ne pourra être prétexte au dépôt de celui-ci hors délai.